

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

ARRETE

Portant inscription de l'ancienne maison seigneuriale d' Enfonvelle, 14, rue Principale
à Enfonvelle (Haute-Marne), au titre des monuments historiques

Le Préfet de la Région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne,

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret modifié du 18 mars 1924 ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU la circulaire sur les conditions d'application du décret n°99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de Champagne-Ardenne entendue, en sa séance du 15 octobre 2009 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'ancienne maison seigneuriale d' Enfonvelle (Haute-Marne) : façades et toitures, présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison, à la fois, de son architecture caractéristique de l'habitat de la petite seigneurie au XVIIIe siècle et du caractère exceptionnel de l'inscription du linteau de la porte d'entrée;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles ;

ARRETE

Article 1 : Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques l'édifice désigné ci-après :

Edifice – énumération des parties protégées :

L'ancienne maison seigneuriale d' Enfonvelle: façades et toitures.

Localisation :

ENFONVELLE (Haute-Marne), 14 rue Principale, figurant au cadastre section AB, sur la parcelle n° 128 d'une contenance de 15 ares 33 centiares .

Identification du propriétaire et référence du titre de propriété :

M.CERESER, Olivier, Jean-Claude, né le 19 mars 1966 à Metz (Moselle), demeurant 14, rue Principale à ENFONVELLE (Haute-Marne), responsable technico-commercial, époux de Mme PELLETIER Virginie, Marie, Celui-ci en est propriétaire par acte passé devant Maître CHONE, notaire à JUSSEY (Haute-Saône), le 15 avril 2005 et publié au bureau des hypothèques de CHAUMONT (Haute-Marne), le 27 avril 2005, volume 2005P n°1807.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 : Le préfet de la Haute-Marne, le maire de la commune et les propriétaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 17 FEV. 2010

Le PREFET de la REGION
CHAMPAGNE ARDENNE

Gérard MOISSELIN